



Arrondissement de
MANTES-LA-JOLIE
Canton de MEULAN

MAIRIE D'HARDRICOURT

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2009

PRÉSENTS : A. CASSAGNE, Maire.

MME LACHAISE Elizabeth, M PERES Manuel, OULIE André, Adjoint au Maire
MMES RENAULT Fabienne, SERET Yamina, MM., POURCHE Fabrice, DA
SILVA Philippe, SCHMIT Éric, de GUEROULT d'AUBLAY Alain, GROSLEY
Pierre, SCOTTE Yann formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS : M. DANET Jean-Pierre (pouvoir à Mme Y. SERET), M. LANDIER Maurice
(pouvoir M. E. SCHMIT), BERNARD Lionel (pouvoir M. A. OULIE), LECOMTE Catherine (pouvoir M. A
de GUEROULT d'AUBLAY), Mme EL HOUFA Latifa.

ABSENTE : Mlle VERIN Jessica,

SECRÉTAIRE : Mme SERET Y. est élue secrétaire.

0 - COMMUNICATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité de rajouter les cinq points suivants :

- 6) Modification du POS (avancement) et convention DDEA
- 7) Affaires scolaires
- 8) Travailleur social au commissariat des Mureaux : convention
- 9) Fonds d'Aménagement Urbain
- 10) Décision Modificative n°2

Avis favorable du Conseil Municipal

Au dernier Conseil Municipal, Monsieur le Maire informait les Conseillers Municipaux que certains membres souhaiteraient, maintenant qu'ils connaissent les activités et responsabilités du Conseil Municipal, changer d'affectations dans les différentes commissions communales, éventuellement dans les différents syndicats.

Monsieur le Maire avait proposé de faire cette exercice au prochain Conseil Municipal soit aujourd'hui ; n'ayant pu le préparer en amont, Monsieur le Maire propose de laisser passer la période de vacances et de le faire lors du Conseil Municipal de rentrée.

Monsieur le Maire a reçu la démission de Fabrice Pourché pour sa délégation de « Fêtes et Cérémonies », Monsieur le Maire le regrette vivement car Fabrice Pourché organisait cela très bien, mais dans son courrier il précise que sa décision est « irrévocable », donc à son grand regret Monsieur le Maire n'insiste pas et cette délégation sera donc à pourvoir à la rentrée.

Dans l'immédiat, Monsieur le Maire demande qui désire prendre en charge la fête des associations ? Monsieur Philippe Da Silva se porte volontaire.

Monsieur le Maire attire l'attention du Conseil Municipal sur le fait que nous risquons d'être amenés à prendre en fin d'année une décision importante sur des impayés.

Monsieur le Percepteur l'informe que :

fin 2008 : il restait à recouvrer 2 193,17 €

au 22/06/09 : il restait à recouvrer 2 155,94 €

et au CLSH, le directeur nous a informé qu'une vingtaine de personnes étaient très en retard sur leurs règlements.

Monsieur le Maire informe qu'il n'y aura pas de Conseil Municipal en juillet ; sauf s'il faut prendre des décisions importantes.

Prochains Conseils Municipaux : Jeudi 3 septembre 2009 à 20h30

Jeudi 1^{er} octobre 2009 à 20h30

Jeudi 29 octobre 2009 à 20h30

Jeudi 3 décembre 2009 à 20h30

Lundi 21 décembre 2009 à 20h30

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la cérémonie des vœux du Maire aura lieu le 16 janvier 2010

Monsieur PERES Manuel donne aux Conseillers Municipaux pour distribution un document sur les activités et horaires de la piscine de l'Eaubelle.

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2009

Après lecture, et les modifications suivantes :

I- lire 26 mars au lieu de 28 mai

II-2 lire Kérosène au lieu de Buson

le compte rendu est adopté à l'unanimité

II - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Après avoir examiné les D.I.A. suivantes :

Parcelle B 2068 – 3 ter Chemin Laurent - 337 m²

Parcelle B 736 – 4, rue Guillaume de Beaumont – 320 m²

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire usage de son droit de préemption.
M SCHMIT n'a pas pris part aux votes et aux débats des DIA présentées par son étude

III – TRAVAUX, DEVIS ET DIVERS

1- Aménagement des entrées de Ville :

Monsieur le Maire distribue et lit au Conseil Municipal le compte rendu de la réunion avec l'AUDAS et M LANDIER du 18 juin :

Suite au point III alinéa 6 du compte rendu du Conseil Municipal du 28 mai, le Conseil Municipal avait demandé d'étudier la proposition de l'AUDAS.

M. LANDIER ayant demandé une étude pour l'aménagement du bas d'Hardricourt compris entre la Seine et la Voie de Chemin de Fer entre Meulan et Mézy. M THIOUT représentant l'AUDAS demande qu'il soit préparé un relevé topographique de la zone d'étude pour que l'architecte ou le Bureau d'Étude qui sera choisi puisse travailler dans de bonnes conditions. Cette étude s'inscrivant dans le cadre de la mise en place d'un PLU, Monsieur le Maire demande :

L'avis du Conseil Municipal sur l'utilité de l'étude sur l'aménagement du bas d'Hardricourt,

L'autorisation du Conseil Municipal pour passer la commande pour le relevé topographique du périmètre de l'étude.

L'autorisation du Conseil Municipal pour procéder à un appel d'offres en procédure adaptée pour le choix d'un bureau d'étude après que l'AUDAS ait préparé le cahier des charges suite à l'étude de faisabilité réalisée gratuitement par l'AUDAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
AUTORISE Monsieur le Maire :

- à remplacer le projet « entrée de ville » par le projet « Aménagement du bas d'Hardricourt » dans lequel les entrées de ville côté Est et Ouest seront intégrées.
- à passer la commande pour effectuer un relevé topographique sur le périmètre de l'étude
- à lancer un appel d'offres en procédure adaptée

2- Abris de touche terrain de Football

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a passé une commande à l'entreprise APF pour la réparation des abris de touche pour un montant de 1 160,00 € H.T et que les travaux ont été effectués.

Monsieur De Guéroult a préparé une étude sur la faisabilité de la protection du terrain de football, Monsieur le Maire propose de réunir la commission travaux le 28 juillet 2009 à 19H00 pour examiner cette étude.

3- Avenant au contrat de balayage :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

Considérant le délai d'établissement d'un dossier d'appel d'offres et de passation des marchés

Considérant que le contrat de balayage mécanique se termine le 30 juin 2009

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer un avenant avec la société SEPUR pour prolonger le contrat d'une durée de six mois

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de balayage mécanique

4- Vérification périodique des installations sportives

Le contrat de prestation de la société APAVE de vérification périodique des installations sportives pour un montant de 325,80 € H.T est approuvé à l'unanimité.

5- Opération de sécurité route Départementale :

Des travaux d'aménagement prévus au programme sécurité signé avec le département en 2004 sont non réalisés car inclus dans des travaux d'aménagement toujours d'actualité à ce jour (voir 1- Aménagement des entrées de Ville) et afin d'éviter le gaspillage.

Par courrier du 28 mai, le Conseil Général des Yvelines nous informe que la demande de solde doit parvenir au plus tard le 30 novembre 2009

Considérant qu'une partie du programme de sécurité prévoit des travaux au carrefour de l'avenue de la Gare et du boulevard Carnot.

Considérant que le Conseil Général des Yvelines est propriétaire de locaux destinés à la démolition pouvant permettre une sécurisation plus importante de ce carrefour.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander la prorogation de ce programme

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DEMANDE la prorogation du programme exceptionnel d'aide aux communes pour la réalisation d'opération de sécurité routière sur les routes départementales en agglomération jusqu'au 31 décembre 2010 au moins.

6- Travaux SNCF prévus :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la SNCF et RFF prévoient les travaux suivants sur le secteur d'Hardricourt :

Nettoyage des piles du pont

Clôture des emprises sente de la broserie et avenue de la Gare

Entretien des espaces verts

Platelage du PN 13

Aménagement de la rampe d'accès à la Gare

7- Travaux de conformité de l'alarme anti-intrusion du service technique

Le devis de l'entreprise AVIIA de remise en état de l'asservissement électrique de l'alarme anti-intrusion d'un montant de 1 022,46 € H.T est approuvé à l'unanimité

8- Réparation de feux tricolores

Le devis de l'entreprise INEO infra de réparation de feux tricolores d'un montant de 1 598,20 € H.T est approuvé à l'unanimité

9- Mobilier scolaire

Suite à la demande du corps enseignant pour l'achat de mobilier scolaire, Monsieur le Maire n'ayant pas reçu tous les devis, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité de passer une commande à hauteur de 12.000,00 € TTC. Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.

10- Rideaux école

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a reçu qu'un devis pour la mise en place de rideaux occultant. Monsieur le Maire demande la possibilité de passer une commande dans la limite de 4 000,00 € TTC. Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.

11- Peinture école

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal faire des travaux de peinture à l'école. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité de passer une commande dans la limite de 13.000,00 € TTC. Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.

12- Eclairage public rue des saules

Le devis du bureau d'étude STUR pour la maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'enfouissement de réseaux aériens rue des Saules Racines pour un montant de 16 000,00 € H.T est approuvé à l'unanimité.

IV – UFCV – DESIGNATION DU COMITE DE PILOTAGE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la délégation de service public pour la gestion des services périscolaires, du temps méridien et du CLSH, il convient de mettre en place un comité de pilotage pour approuver les actions entreprises par l'UFCV, les admissions et non-admission aux services.

M Clément LAURENT de l'UFCV, directeur de la structure et M Raphaël GOMY représentant régional de l'UFCV font partie de ce comité, il convient donc de désigner 3 membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire en sera le Président, il demande que 2 membres du Conseil Municipal soient désignés : Madame RENAULT Fabienne et Madame LACHAISE Elizabeth se portent volontaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DESIGNE Monsieur le Maire Président du comité de pilotage

DESIGNE Mesdames LACHAISE ET RENAULT membres du comité de pilotage.

V – PLAN DE SAUVEGARDE COMMUNAL – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CELLULE DE CRISE

Considérant la délibération n°2008-59 du Conseil Municipal approuvant le plan de sauvegarde communal, il convient de définir les membres de la cellule de crise

Monsieur le Maire propose de l'organiser comme suit :

Cellule de crise :

Responsable des Actions communales : André CASSAGNE, maire

Planification Organisation : André CASSAGNE, maire

Conseiller Sanitaire et Social : Elizabeth LACHAISE, 2^{ème} adjoint

Conseiller Réseaux et voies : André OULIE, 3^{ème} adjoint

Conseiller Sécurité et information : Manuel PERES, 1^{er} Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE les membres de la cellule de crise

VI -MODIFICATION DU P.O.S.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la délibération n°2009-31, le tribunal administratif de Versailles a désigné Mme Roselyne LECOMTE, cadre supérieur, commissaire enquêteur pour la modification du POS d'Hardricourt.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte rendu de la commission du POS :
« Examen du projet de règlement de la zone UGb rédigé par la D.D.E.A en vue de la modification du P.O.S. pour la réalisation du projet Logement Français sur le terrain « BOUVRESSE ».

Monsieur le Maire fait lecture du projet proposé qui n'attire, ni remarque, ni commentaire des membres présents.

Le projet proposé est approuvé à l'unanimité par les membres de la commission communale.

Monsieur le Maire informe les membres de la commission qu'il a rendez-vous avec un représentant du Logement Français et Madame et Monsieur MARETHEU car ces derniers souhaitent agrandir leur propriété et seraient « acheteurs » d'une parcelle dans la propriété « BOUVRESSE ».

De même le Logement Français serait intéressé pour un « échange » de terrain afin de respecter avec certitude le règlement de la zone UGb proposée. Cet échange pourrait amener à passer le COS à 0,5 en effet le 0,45 proposé est « limite »

La décision sera à prendre par le Logement Français qui rachète la parcelle à la commune.

Concernant les autres modifications suggérées par le Conseil Municipal le 22 mai 2009.

- Extension Salle Vovard sur le terrain racheté sur la propriété « CHAUSSON »
- Extension Ecole côté aire de jeux

Ces deux extensions sur des zones ND ne pourront se faire que lors d'une révision du P.O.S. et non d'une modification.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que

Considérant la technicité nécessaire pour la modification du POS, il a fait appel à la DDEA en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage, la mise à disposition de la DDEA est effectuée au titre de l'article 2 ne donne pas lieu à rémunération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

Approuvent la décision de la commission communale du POS

Autorisent Monsieur le Maire à signer la convention avec la DDEA

VII- AFFAIRES SCOLAIRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a participé à hauteur de 4 766,00€ pour les voyages du collège de la Montcient pour les enfants d'Hardricourt pour l'année scolaire 2008-2009.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ de deux enseignantes : Mme LE GUEN et Mlle MARLEUX. Les Membres du Conseil Municipal leurs souhaitent de trouver un bon accueil dans leurs nouveaux établissement. Deux professeurs des écoles rejoignent donc l'équipe enseignante d'Hardricourt, Mlle MAZEAU et Mme TONNELIER. Monsieur le Maire et le Conseil Municipal leurs souhaitent la bienvenue.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la délibération du 28 mai 2009, il n'a toujours pas reçu la convention locale pour l'école numérique rurale. Dans ce cadre, des équipements numériques complémentaires subventionnés (10 000,00 €) seraient à approvisionner, une commande serait à prévoir et devrait s'élever à 12.000 € H.T. Monsieur le Maire demande la possibilité au Conseil Municipal de passer cette commande en cas d'attribution de la subvention

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à passer une commande dans la limite de 12000 € H.T. pour le programme école numérique rurale.

VIII - CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DU POSTE DE TRAVAILLEUR SOCIAL AU COMMISSARIAT DE POLICE DES MUREAUX

Considérant la convention relative au financement du poste de travailleur social au Commissariat de police proposé par le Centre Communal Action Sociale des Mureaux.

Monsieur le Maire expose que cet intervenant social est au cœur d'un dispositif centré sur l'individu, mettant en lien les services de police et les autres services œuvrant pour la solidarité nationale. Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer cette convention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention

XI - FONDS D'AMENAGEMENT URBAIN

Monsieur le Maire expose que :

Suite à la séance du 5 mai, le comité de gestion du fonds d'aménagement urbain propose d'attribuer à la commune d'Hardricourt :

La première part du FAU destinés aux communes ayant un rythme élevé de construction de logement à hauteur de 46 571,00 €

La deuxième part du FAU destinés aux financements des programmes de logements sociaux, son montant correspondra aux sommes non consommées au titre de la première part (Plafond Hardricourt 38 873 €) à condition que la commune en fasse la demande et que le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter le versement.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à présenter une demande

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le versement de la 1^{ère} part de la FAU 2007-2008 et éventuellement de la 2^{ème} part s'il reste des sommes non consommées de la 1^{ère} part.

X - DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire expose que

Considérant la différence entre les dépenses engagées et prévues au budget primitif pour les plantations au Parc du Château

Il convient de prendre une décision modificative. En conséquence Monsieur le Maire propose la DM suivante :

Section d'Investissement Dépenses

Imputation	Libellé	Montant
2121 -58	Plantation	+2 000,00 €
2128-10001	Autres immobilisations corporelles	-2 000,00 €
	TOTAL	0,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent la décision modificative n° 2.

XI – DIVERS

1) Frais de mission des élus

Les élus de la commune, les adjoints, le Maire sont amenés à se déplacer hors des limites du Canton. La Commune n'ayant pas les moyens de mettre à leur disposition un moyen de transport ; ils utilisent donc leur propre véhicule ce qui occasionne des frais kilomètres, de parking etc..

De même lorsque les déplacements ont lieu toute la journée, il entraîne des frais de repas, et divers, et éventuellement des nuitées.

Toute demande de déplacement doit faire l'objet d'une autorisation signée par Monsieur le Maire. Les demandes de remboursement doivent faire l'objet d'une feuille de frais détaillée à laquelle sont joints : l'autorisation et les justificatifs de dépenses. Cette feuille de frais doit être approuvée par Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE le remboursement des frais de mission qui seront imputés à l'article 6532 du budget communal.

AUTORISE le remboursement de la note de frais de Monsieur André CASSAGNE en attente sur l'année 2008

2) Radio amateur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M MONTAGNE demande la possibilité de mettre en place une antenne sur un arbre du parc de la salle polyvalente pour lui permettre de pratiquer la radio amateur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ACCORDE l'implantation de l'antenne à titre précaire et révocable

3) Week-end Sport et Nature

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le CDOS organise un week-end sport et famille le 4 et 5 juillet. Les activités (aviron, canoë, baptême de Plongée...) auront lieu le Dimanche 5 juillet pour les communes d'Hardricourt et de Meulan

4) Modification des Statuts du Syndicat Intercommunal de Gestion des Eaux de Ruissèlement des eaux de la Montcient et de ses Affluents

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SIGERMA par délibération n°2009.03.0001 du 12 mars 2009 a modifié ses statuts dont les principales modifications sont :

- Modification de la dénomination du syndicat qui devient Syndicat Mixte Interdépartemental de Gestion des Eaux de Ruissèlement, des eaux de la Montcient et de ses Affluents (SMIGERMA)
- Le syndicat est dit à la « carte » et exerce les compétences suivantes :
 - Les opérations de ruissèlement pour certaines communes dont Hardricourt
 - Les opérations relevant de l'entretien des berges pour le compte des collectivités membres dont Hardricourt

Considérant la délibération n°2009.03.0001 du 12 mars 2009

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte les nouveaux statuts du SMIGERMA

5) OPIEVOY

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Régional a attribué à l'OPIEVOY une subvention de 81 466,00 € pour la création d'un logement PLAI et de 6 logements PLUS pour l'opération rue des Petites Fontaines.

6) L.A.C

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le LAC par le biais de sa présidente remercie la commune pour l'aide apportée à l'organisation de son gala annuel

7) Recensement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Hardricourt compte à l'issue du recensement 2009 : 919 Logements d'habitation dont 812 Résidences Principales pour une population estimée à ce jour avant validation des chiffres par l'INSEE de 2020 habitants

8) USH

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Assemblée Générale de l'USH a eu lieu le 18 Juin 2009 à la Salle Vovard

9) Création d'une salle de fitness

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des personnes souhaitent créer une salle de fitness avec sauna, hammam et garde d'enfants pour la clientèle au 6, rue des Etangs Prés. Monsieur le Maire soulève le problème de stationnement que peut engendrer cette activité.

10) SMJD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bilan statistique de la Maison de la justice et du droit est disponible en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé
Séance levée le 25 juin à 22h45